



DEL 22-021

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 23 février 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 février 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le premier mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Pascale FÉGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Éric ANDRÉ, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 11 mars 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 23 février 2022

ETAIENT ABSENTS

Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Fabienne LHOMME donne pouvoir à Sylvie LAUTRU, Ghislain LHOMME donne pouvoir à Mickaël JUIGNE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GIBERGUES

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Damienne FLEURY

A la suite de la mobilité externe d'un adjoint administratif territorial relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, il est proposé, en vue de la prise de fonctions de son remplaçant, qui relève du grade d'adjoint administratif territorial, de créer un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 22 mars 2022 (date d'arrivée du nouvel agent) et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022 (date de départ de l'agent en poste).

Cette organisation permettra notamment un temps de tuilage entre les deux agents.

Je vous remercie de bien vouloir autoriser cette création de poste (effet au 22 mars 2022) et cette suppression de poste (effet au 1^{er} avril 2022).

VOTE : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 3 mars 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,
Damienne FLEURY



